



9.1

DEC_0239_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ANAÏS GILLES DE LA SOCIÉTÉ MA BELLE PAGE POUR SON ANIMATION ATELIER CONTE LE 2 DÉCEMBRE 2025 À ROUTOT

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'une des missions du RPE, inscrite au Référentiel National des Relais Petite Enfance, est d'accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques des professionnels de la Petite Enfance notamment par le portage de projets à destination des jeunes enfants tels que : éveil musical, ouverture au monde extérieur et à la culturel ;

CONSIDERANT la proposition d'Anaïs Gilles, Ma Belle Page, d'animer un atelier conte afin d'offrir un temps d'expérimentations artistiques et créatives et de découvertes culturelles auprès des jeunes enfants accueillis au Relais de Routot ;

Le Président décide de signer la convention de prestation d'animation pour le Relais Petite Enfance de Routot proposée par Anaïs Gilles, Ma Belle Page, domiciliée 288 sente Saint Michel, 27500 Tourville sur Pont-Audemer, pour un coût total de 198 € TTC, comprenant la prestation forfaitaire (Animation/Préparation/Matériel) et la mise en place, le 2 décembre 2025.

Fait à Pont-Audemer, le 18/11/25

Le Président

Francis COUREL

